



Genève, le 5 décembre 2018

**Le Conseil d'Etat**

5928-2018

Département fédéral de l'économie, de  
la formation et de la recherche (DEFR)  
Monsieur  
Johann N. SCHNEIDER-AMMANN  
Conseiller fédéral  
Palais fédéral Est  
3003 Berne

**Concerne : modification de l'ordonnance sur le stockage obligatoire de carburants  
et combustibles liquides (RS 531.215.41) - Consultation fédérale**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil vous remercie de la consultation relative au projet de modification  
d'ordonnance mentionné en exergue, qui n'appelle aucun commentaire particulier de notre  
part.

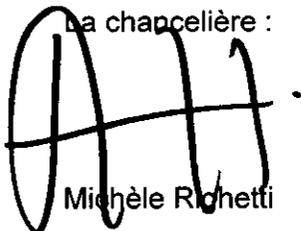
Comme requis, nous vous communiquons ci-dessous les coordonnées du collaborateur  
chargé de ce dossier au sein de l'Etat de Genève :

Monsieur Daniel Chambaz  
Directeur général  
Office cantonal de l'environnement  
Chemin de la Gravière 6  
1227 Les Acacias (GE)  
Tél. : + 41 22 388 80 01  
Courriel : [daniel.chambaz@etat.ge.ch](mailto:daniel.chambaz@etat.ge.ch)

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le  
Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Richetti

Le président :



Antonio Hodgers

Copie à : - Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays  
- [info@bwl.admin.ch](mailto:info@bwl.admin.ch)